



VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

Flash Info Emploi

La lettre de la DGEFP sur l'actualité des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle

Agenda

18 novembre 2019

Visio ministre du Travail/préfets

Le vendredi 1^{er} novembre étant un jour férié, la publication du FIE reprendra le 8 novembre 2019

EUROPE ET INTERNATIONAL

FSE : mise à jour de la liste des contrôles des marchés publics et de la notice marchés publics

Vous trouverez ci-joint la liste des contrôles des marchés publics et la notice marchés publics actualisées à la suite de l'entrée en vigueur du code de la commande publique le 1^{er} avril 2019 et de la parution de la note COCOF C(2019) 3452 du 14 mai 2019.

Cette liste récapitule les vérifications à mener, lors de l'instruction, du CSF d'une demande de cofinancement FSE, sur les dépenses liées à des achats cofinancés, ainsi que les corrections financières s'appliquant en cas de non-respect des règles. La notice contient un

document rappelant les définitions et les notions en matière de commande publique ainsi que deux tableaux présentant les règles à respecter en matière de publicité et de procédures, en fonction du montant du marché et de sa date de lancement.

Ces informations sont à porter à la connaissance de vos organismes intermédiaires.

Contact : melanie.guitard@emploi.gouv.fr

Sous-direction Europe et International

Mission des affaires financières et juridiques

Pièces jointes :



Notice marchés publics.zip



Checklist_DGEFP_Version octobre 2019.xls

FSE : FAQ sur les options de coûts simplifiés

Vous trouverez ci-joint une FAQ relative à l'ensemble des options de coûts simplifiés utilisables dans les opérations FSE.

Cette FAQ explicite les modalités d'utilisation de ces options de coûts simplifiés ainsi que leur matérialisation dans l'outil informatique Ma-Démarche-FSE.

Pièce jointe :



FAQ OCS.pdf

Ces informations sont à porter à la connaissance de vos organismes intermédiaires.

Contact : helene.vu@emploi.gouv.fr

Sous-direction Europe et International – mission des affaires financières et juridiques

SUJETS TRANSVERSAUX

Plan d'actions en faveur des territoires ruraux

Nous publions à nouveau cet article déjà diffusé dans le FIE du 27 septembre 2019 avec les liens désormais opérants et permettant de télécharger le guide pratique.

Le gouvernement a mis en place un plan d'actions en faveur des territoires ruraux pour accompagner la redynamisation et le développement de ces territoires et soutenir les initiatives locales.

Porté par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'« Agenda rural » a été présenté par Édouard Philippe, Premier ministre, lors du congrès de l'Association des maires ruraux de France, le 20 septembre.

Le dossier de presse est disponible [sur le site du gouvernement](#).

A cette occasion, un **guide pratique à l'usage des commerces et des petites entreprises en zone rurale** a été élaboré par la DGEFP en lien avec la DGE. Il fait un état des lieux des dispositifs mis en place et des interlocuteurs à mobiliser aux différentes étapes de la vie d'une entreprise en abordant les questions de

formation, de RH et de gestion d'entreprise. Il aborde différentes thématiques :

- le recrutement ;
- la formation des chefs d'entreprise et de leurs collaborateurs ;
- la création / reprise / transmission d'entreprise ;
- le développement de l'entreprise ;
- le conseil au financement ;
- l'accompagnement vers le numérique.

Il comprend également une annexe avec des initiatives inspirantes pour les territoires ruraux.

Le guide pratique à l'usage des commerces et des petites entreprises en zone rurale est disponible sur le site du [ministère du Travail](#) et le site [de la DGE](#).

Contact : chantal.caritey@emploi.gouv.fr

Cheffe de projet « Démarches territoriales »

Sous-direction des mutations économiques et de la sécurisation de l'emploi

Retour sur l'évènement des 10 ans du Label Diversité



Le Label Diversité, créé en 2008 et piloté par la DGEFP et la DGAFP, a fêté ses 10 ans lundi 21 octobre 2019.

Accueilli par les ministères sociaux à Duquesne, l'évènement a rassemblé près de 200 personnes. Parmi elles, des experts RH, des représentants d'entreprises privées et des organismes publics titulaires du Label Diversité, mais également des structures non labellisées, intéressées par cette démarche qui vise à prévenir les discriminations dans la gestion des ressources humaines.

Quelques éléments de bilan ont été partagés :

- 108 organismes titulaires du Label Diversité :
 - ✓ 75 structures privées dont 50 % sont des TPE-PME et 50 % sont des ETI et des GE
 - ✓ 33 entités publiques (dont 4 ministères)
- Plus d'un million d'actifs couverts par le Label Diversité, à part égale dans le privé et le public :
 - ✓ 30 % des organismes labellisés Diversité sont également titulaires du Label Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes (dispositif « alliance des labels »)
 - ✓ 46 % des organismes labellisés (privés et publics) sont implantés en région
- un engagement pour la diversité durable :
 - ✓ 27 % des organismes sont dans un 2^e cycle de label (ils ont renouvelé une fois le label) et 13 % dans un 3^e cycle (deux renouvellements).

Introduit par la ministre du Travail et par le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, la rencontre s'est organisée autour de plusieurs séquences : des témoignages de labellisés et de membres de la Commission nationale de labellisation, deux tables rondes approchant le Label comme « un levier d'amélioration continue » et mettant en perspective le dispositif et les nouveaux enjeux qui s'imposent à la société (intelligence artificielle dans les processus de recrutement, nouvelles organisations du travail,...).

Dans un discours sans concession sur l'état des discriminations en France, Jacques TOUBON, Défenseur des droits, a présenté le Label Diversité comme un des outils pratiques permettant de favoriser la diversité dans le monde du travail.

Enfin, le haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi a conclu en rappelant les valeurs d'inclusion que porte le Label Diversité, l'importance de l'adapter pour le rendre accessible aux petites et moyennes entreprises, et sa nécessaire adéquation avec la réalité des organisations et les enjeux de notre société.

La Commission de labellisation se saisira des réflexions partagées lors de la rencontre pour proposer des pistes d'ajustement et d'évolution à ce dispositif unique pour qu'il reste innovant.

Vous retrouverez toutes les informations sur l'évènement des 10 ans du Label Diversité sur [le portail de la fonction publique](#) et sur [la page dédiée sur le site du ministère du Travail](#).

VOUS SOUHAITEZ VOUS ABONNER AU FIE ?

Pour toute demande d'abonnement au FIE, merci d'adresser un mail à l'adresse suivante :
dptdat.dgefp@emploi.gouv.fr